

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **EMP 001-3928/18/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association "Nos Quartiers ont des Talents" et paiement de la cotisation 2018 MET 18/7422/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Nos quartiers ont des talents » ci-après dénommée « NQT », créée en 2005 en Seine-Saint-Denis et présente en PACA depuis 2012 a pour objet d'accompagner les jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires et/ou milieux défavorisés (Bac +4 de moins de 30 ans) en favorisant la mise en relation entre jeunes du territoire et entreprises du territoire.

Après examen de leur candidature, les jeunes diplômés sont mis en relation avec des parrains ou marraines, cadres des structures adhérentes, et dont le secteur d'activité est en adéquation avec la formation du jeune et/ou son projet professionnel.

NQT propose aux collaborateurs des structures partenaires de s'impliquer dans le cadre d'actions de :

- coaching collectif
- découverte métiers
- transférabilité de compétences
- information des étudiants dans les universités

NQT anime une communauté de parrains et marraines favorisant les échanges de bonnes pratiques sur le parrainage.

NQT met à disposition des jeunes des outils de perfectionnement en anglais, d'e-learning et d'auto-évaluation en ligne.

#### **Bilan du dispositif NQT :**

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018

En 2015, face à une montée en croissance du chômage NQT s'est lancé le défi d'accompagner 100 000 jeunes d'ici 2025. Un Plan Ambition 2025 a ainsi été intégré au Livre Blanc « Relançons l'ascenseur social ». Depuis 2005, 42 395 jeunes diplômés ont été accompagnés par le dispositif NQT, mobilisant 10 950 parrains et 930 partenaires-mécènes.

### **En national :**

En 2017, 6005 jeunes diplômés ont été accompagnés, en hausse par rapport aux 4582 accompagnés en 2016. Près de 25% des jeunes suivis soit 1 408 jeunes résident en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPPV). 4 468 parrains et marraines se sont mobilisés en 2017 et le dispositif compte 930 partenaires actifs. 70% des jeunes diplômés trouvent un emploi en 6 mois en moyenne. Coût moyen du dispositif/jeune : 741 €

### **En local :**

En 2017, 468 jeunes diplômés (contre 306 en 2016 et 289 en 2015) résidant sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont bénéficié du dispositif NQT dont 256 issus d'un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPPV). Plus de 36% des accompagnements ont été réalisés sur le Territoire Marseille Provence.

### **Partenariats en PACA :**

- Partenariats publics et institutionnels : Ministère du Travail via la Délégation Générale à l'Emploi et à la formation Professionnelle (DGEFP), Agence nationale pour la cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), l'Europe (FSE), la DIRECCTE, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Pôle Emploi, Région PACA, Aix-Marseille Université, etc.

-Partenariats privés : Orange, BNP Paribas, Allianz, Airbus, Crédit Agricole, SNCF, Carrefour, Thales, Vinci, Nexity, ONET, GRDF, Banque Populaire, LCL, Société Générale, etc.

### **Les interventions de NQT sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivantes :**

- Assurer le suivi et le parrainage de tous les jeunes diplômés résidant sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et correspondant aux critères de l'association.
- Fournir les outils de communication nécessaires.
- Développer la complémentarité avec les acteurs locaux.
- Assurer un reporting régulier.
- Co-organiser un événement annuel.
- Mobiliser des témoignages de jeunes et de parrains.
- Articuler ce partenariat avec les entreprises adhérentes de l'association et celles amenées à le devenir, implantées sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Mettre en place le parrainage collégial.

Compte tenu de l'objet et des objectifs de l'association, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à cette association par délibération n°ECO 010-592/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 et de renouveler son adhésion pour l'année 2017 par délibération n°ECO 024-1921/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposer de renouveler cette adhésion pour 2018 et d'approuver le paiement de la cotisation afférente d'un montant de 11 960 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Signé le 28 Juin 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 010-592/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association « Nos Quartiers ont des Talents » et paiement de la cotisation 2016 ;
- La délibération n°ECO 024-1921/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 portant renouvellement de l'adhésion à l'association « Nos Quartiers ont des Talents » et paiement de la cotisation 2017.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que l'association « Nos Quartiers ont des Talents » mène des actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires ;
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2018 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association « Nos Quartiers ont des Talents » et le paiement de la cotisation d'un montant de 11.960 euros pour l'année 2018.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires en 2018 sont inscrits au Budget de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous Politique B320 – Nature 6281 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Emploi, Insertion,  
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ

**Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018**